



LE DROIT D'AUTEUR :

LES FONDAMENTAUX

Qu'est ce que le droit d'auteur ? Qu'est-ce qu'une œuvre protégée ? Comment obtenir les droits d'utilisation ? **Comment protéger mes créations ?** Voilà quelques-unes des questions légitimes que peuvent se poser des auteurs ou des personnes **qui veulent utiliser une œuvre protégée et qui veulent sécuriser cette utilisation.** Ces questions se posent d'autant plus depuis le développement exponentiel du digital.

Cette formation permet d'acquérir les fondamentaux du droit d'auteur afin de répondre aux problématiques habituelles en cette matière, et notamment aux questions posées ci-dessus.



1 JOURNÉE – 7 HEURES



- FREELANCES (GRAPHISTES, VIDÉASTES, MOTION/WEB DESIGNERS, ETC.)
- ENTREPRENEURS INDIVIDUELS
- DIRIGEANTS DE TPE/ PME
- AGENCE DE COMMUNICATION / PUBLICITÉ



550€ / PERSONNE



AUCUN PRÉREQUIS



PROCHAINES SESSIONS :
CF SITE INTERNET

PROGRAMME

1. L'objet des droits d'auteur – l'Œuvre
 - 1.1. Définition
 - 1.2. Illustrations pratiques
2. Le(s) Titulaire(s) des droits
 - 2.1. L'œuvre réalisée par une personne.
 - 2.2. L'œuvre réalisée à plusieurs.
 - 2.3. Les œuvres audiovisuelles et les œuvres de commande pour la publicité
3. Le contenu des droits
 - 3.1. Les droits moraux.
 - 3.2. Les droits patrimoniaux.
4. Le transfert des droits (cession et concession)
5. La protection des droits – La contrefaçon

OBJECTIFS

- Identifier une œuvre protégée, son/ses auteur(s), et leurs droits
- Protéger ses œuvres et ses intérêts
- Négocier les droits d'auteur avec un auteur ou une agence.
- Réagir en cas de contrefaçon.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Remise au participant d'une documentation pédagogique.
- Présentation et explication des règles juridiques illustrées par des exemples pratiques.
- Une place importante est laissée aux mises en situation des participants.

EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation en début et fin de formation sous forme de QCM ou tests pratiques.
- Evaluation à froid sous forme de plan d'action
- Document d'évaluation de satisfaction.
- Attestation de suivi de formation

LES + DE LA FORMATION

- Une formation pragmatique basée sur l'expérience terrain d'un praticien du droit.
- Une large place faite à la mise en situation pour permettre aux participants d'intégrer le contenu théorique.
- Un suivi personnalisé après la formation



STÉPHANE GUERRE
AVOCAT
www.gs-avocat.fr